

**Arrêté préfectoral d'occupation temporaire des sols
pour l'exécution d'office de travaux
Commune de Nogent-sur-Oise**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.511-1, L. 171-8 et L.556-3 ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article R.532-1 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Corinne Orzechowski en qualité de Préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2022 donnant délégation de signature à M. Sébastien Lime, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise .

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2022 prescrivant l'exécution de travaux d'office sur et dans l'environnement proche du site de la société Lorge et Cie sur la commune de Nogent-sur-Oise et confiant la maîtrise d'ouvrage desdits travaux à l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

Vu les plans annexés ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise,

ARRETE

Article 1^{er}

Les représentants de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ainsi que ceux des entreprises mandatées par cet organisme, chargés de la réalisation des travaux prescrits sur les parcelles cadastrales : AT114 à AT118, AT127, AT128, AT151 à AT 190, AT229, AT 283 et 284, AT 335 à AT340 de la commune de Nogent-sur-Oise, appartenant aux personnes dont les noms figurent en annexe du présent arrêté, sont autorisés pour une durée de 18 mois à compter de la date de notification du présent arrêté, sous réserve des droits des tiers, à procéder aux travaux visés par l'arrêté de travaux d'office susvisé.

À cet effet, ils pourront effectuer toutes les opérations que la réalisation des travaux rendra indispensables.

Article 2

Les propriétaires ou locataires des parcelles visées à l'article 1^{er} du présent arrêté devront suspendre toute intervention de nature à perturber la réalisation des travaux prescrits à l'ADEME.

Article 3

Un état des lieux faisant l'objet d'un procès-verbal contradictoire sera établi en présence des propriétaires des terrains ou de leurs représentants et de l'ADEME.

Les indemnités qui pourraient être dues par les dommages causés à la propriété en cause à l'occasion des travaux seront à la charge de l'ADEME.

À défaut d'entente amiable, leur montant sera fixé par le tribunal administratif.

Article 4

Chacun des responsables chargés de travaux devra être muni d'une copie du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

Article 5

La présente autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'effet dans les six mois à compter de sa date de notification aux intéressés.

Article 6

Les personnes chargées de l'exécution de ces opérations ne pourront pénétrer dans les propriétés susvisées qu'après accomplissement des formalités d'affichage prévues par l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892.

Dans les autres propriétés closes, l'introduction des personnes chargées de l'exécution de ces opérations ne pourra avoir lieu que cinq jours après notification au propriétaire par l'ADEME, ou en l'absence de propriétaires, au gardien de la propriété.

A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne courra qu'à partir de la notification de l'arrêté faite en mairie. Le délai expire si personne ne se présente pour permettre l'accès, les bénéficiaires du présent arrêté pourront entrer avec l'assistance du juge d'instance ou d'un officier de la police judiciaire exerçant sur le territoire de la commune.

Article 7

Les droits des tiers sont expressément réservés

Article 8

Un extrait du présent arrêté est affiché en mairie de Nogent-sur-Oise pendant une durée minimum de un mois et au moins dix jours avant le commencement des travaux. Une copie du présent arrêté est déposée aux archives de la mairie pour être mise à disposition de toute personne intéressée.

Le maire de Nogent sur Oise fait connaître, par procès verbal adressé à la Préfète de l'Oise, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié sur le site internet « Les services de l'État dans l'Oise » au recueil des actes administratifs pendant une durée minimale de quatre mois, à savoir :

<http://www.oise.gouv.fr/Publications/Publications-légales/Recueil-des-actes-administratifs-RAA>.

Article 9

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 10

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, le Sous-préfet de Senlis, le maire de la commune de Nogent-sur-Oise, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le Directeur départemental des territoires de l'Oise, le Directeur de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Inspecteur de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le **28 SEP. 2022**

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Sébastien LIME

Destinataires :

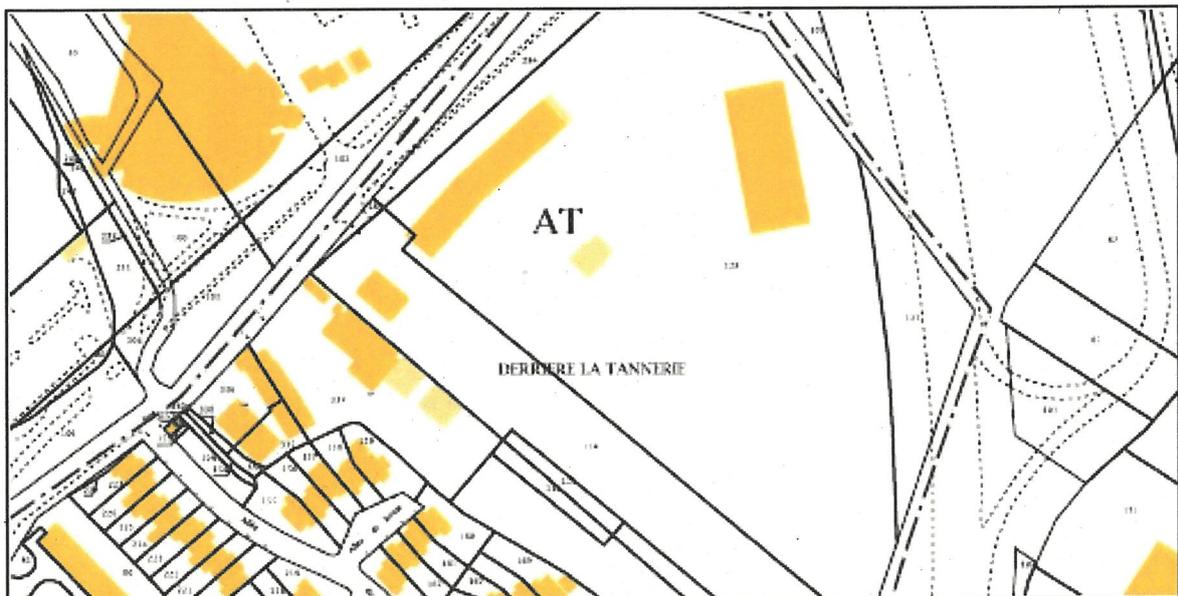
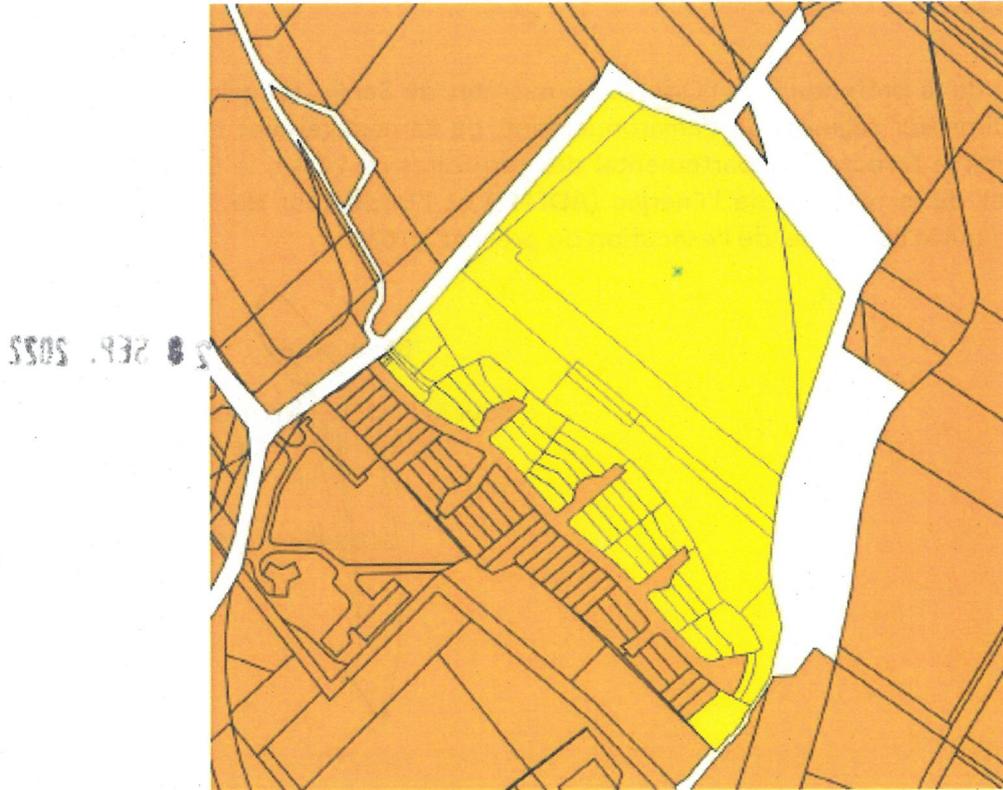
L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Madame le Sous-préfet de Senlis

Monsieur le Maire de la commune de Nogent sur Oise

Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Haut-de-France

Annexe 1 : plans cadastraux et plan de localisation des parcelles (3 plans)



Annexe 2 : identification des propriétaires

IDENTIFIANT PARCELLAIRE	SURFACE CONCERNÉE		IDENTITE - PROPRIETAIRE
60463000A0114	6071		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0115	251		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0116	287		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0117	4637		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0118	800		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0127	2104	M	LORGE/CLAUDE
60463000A0128	22003		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0151	7		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0152	14		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0153	15		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0154	71		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0155	372	M	CONVERSANO/RICHARD
60463000A0156	272	MME	LARCHER/CHRISTINE
60463000A0157	232	M	SMALI/CHAFIK
60463000A0158	236	MME	KOKO DICKA/HERMINE
60463000A0159	384	M	BOUALAM/MOHAMED
60463000A0160	367	M	FERNANDEZ/BRUNO MARC
60463000A0161	224	M	MASMOUDI/ABDERRAHIM
60463000A0162	239	M	DA SILVA DE PINA/ANTONIO AUGUSTO
60463000A0163	324	MME	EDJAN ESSOH/MARIE
60463000A0164	220	MME	OUCHENT/RALIMA
60463000A0165	233	M	DIROU/FREDERIC GERARD
60463000A0166	233	M	BOITTAUX/MICHEL PIERRE
60463000A0167	233	MME	DUJARDIN/CATHERINE MARCELLE GEORGETTE
60463000A0168	262	M	KOPEC/JEREMY JEAN-ROGER
60463000A0169	429	M	SOARES CORREIA/JEREMY CHRISTOPHE
60463000A0170	348	MME	PUTEAUX/DANIELLE HELIETTE
60463000A0171	226	MME	TORCHE/ADJIA
60463000A0172	218	M	NHOTPASA/THAO SENG
60463000A0173	216	M	DEVIMEUX/AURICE ROBERT VICTOR JULES GUISLAIN
60463000A0174	214	MME	DERISBOURG/SABELLE GISELE ROSE CHARLINE
60463000A0175	288	M	FERNANDES DE MATOS/JOAQUIM
60463000A0176	295	MME	NOE/NICOLE
60463000A0177	228	MME	POULAIN/ANNIE
60463000A0178	228	M	BAZZI/KARIM
60463000A0179	219	M	SACRAMENTO/ROBERT SEBASTIEN
60463000A0180	354	M	BENCHAOU/EL HASSANE
60463000A0181	444	MME	DELFORGE/SOLANGE SUZANNE PAULE
60463000A0182	228	MME	AYIN/YILDIZ
60463000A0183	208	M	FONBONNE/GERARD CHARLES
60463000A0184	255	M	ALLAUD/JEAN PIERRE LEON
60463000A0185	279	M	DE-BRUYNE/JACQUES ANDRE ALPHONSE
60463000A0186	248	M	ZERRARE/EL MOSTAPHA
60463000A0187	519	M	HERNU/JACQUES ANDRE LEON EMILE
60463000A0188	978		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0189	151		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0190	756	M	BLONDE/ROGER ANDRE
60463000A0229	240		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0283	60		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0284	1303		COMMUNE DE NOGENT SUR OISE
60463000A0335	311		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0336	570	MME	TUTIN/CHANTAL ROSELYNE
60463000A0337	2903		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0338	51	MME	TUTIN/CHANTAL ROSELYNE
60463000A0339	58		PRAIRIE DE CHOIGNY
60463000A0340	1		PRAIRIE DE CHOIGNY

